L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 26 NOVEMBRE 1892.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

On demande—Une gardienne d'enfant pouvant faire le ménage d'une petite famille. S'adresser A. Montelaure, coin Bienville et Royale. 26 nov—1f

On demande—Immédiatement une bonne gardienne d'enfants au No 55 rue Nord Romparte. 26 nov—1f

On demande des jeunes filles et des jeunes garçons. Travail régulier et léger. Bons gages. S'adresser au Magimalé Cotton Mills, coin L'Hope et Constance. 20 nov—1f

On demande—Une domestique de raison et une gardienne d'enfant. Bon salaire. S'adresser de suite à Mme Rivière, 40 Toulouse. 20 nov—7f

A VENDRE.

Pour cause de changement d'affaires, les installations et le stock du magasin Jackson. S'adresser coin Ste-Anne et Chartres. J. Sémo. 5 nov—1m

A vendre—Pharmacie faisant bonne affaires. S'adresser O. LaBesque, 150 Exchange Alley. 1nov—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charlotte Louise Bendy, femme de Daniel R. Carroll.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans—No 36,858—Division A.
Attendu que Daniel R. Carroll a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Charlotte Louise Bendy, femme de Daniel R. Carroll, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
24 nov—24 29—3 dec Greffier

Succession de John Henry.

Cour civile de district pour la Paroisse d'Orléans.—No 34,646—Division B.
—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Bernard McCloskey, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
20 nov—20 25 29

Carlos Hadwell versus ses créanciers.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans—No 34,204—Division D.
—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John T. Michel, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
17nov—17 22 26 Greffier.

Succession de William Silliman.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans—No 37,262—Division B.
—Attendu que J. R. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Silliman, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17 nov—17 22 26

Succession de Mme Catharine H. Brown, femme de James J. Muirhill.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 35,276
—Attendu que Mme Mary Ann Muirhill a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Catharine E. Muirhill, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
23nov—23 29—2 dec Greffier.

Succession d'Adelia A. Bowman, femme de Adolphe Washington Guesnard.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans. No 37,196—Division E—
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Benjamin Philip Tuller exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
19 nov—19 23 27

Succession de Charles Vinet.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans—No 37,210—Division D.
—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elizabeth Marguerite Richard, veuve de Jean Marie Sabatier, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
23nov—23 29—2 dec Greffier.

Succession de Adolphe Bouman, femme de Adolphe Washington Guesnard.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans. No 37,196—Division E—
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Benjamin Philip Tuller exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
19 nov—19 23 27

Succession de A. M. Buchoz.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans—No 36,774—Division B
—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Charles, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
19 nov—19 23 27

Joseph Armbruster vs. ses créanciers.

Cour civile de district pour la Paroisse d'Orléans—No 35,028—Division E—
Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte présenté par A. J. Hollander, syndic des créanciers de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
22 nov—22 26—4to 1 Greffier.

Succession de Morris Schokat.

Cour civile de district pour la Paroisse d'Orléans—No 37,236—Division A—
Attendu que John BaVinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Morris Schokat, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
18 nov—18 23 27 Greffier.

Succession de Frederick Stuan.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, No 37,360—Division C.
—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frederick Stuan, décédé, intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
17 nov—17 22 26

Succession de Joseph Octave Rigaud.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans—No 37,229—Division E—
Attendu qu'Adolphe De Armas, curateur de Joseph Octave Rigaud, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Octave Rigaud, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
17 nov—17 22 26 Greffier.

Succession de Elizabeth Marguerite Richard, Veuve de Jean Marie Sabatier.

Cour civile de district pour la paroisse d'Orléans. No 37,210—Division D.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elizabeth Marguerite Richard, veuve de Jean Marie Sabatier, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE,
23nov—23 29—2 dec Greffier.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 26 NOVEMBRE—CLASSE No 280
Tirage de 8 heures P. M.

28 31 43 17 41 59 18 24 5 56 57

Les tirages ci-dessus, publiés dans nos les principaux journaux, se font en public et jour régulièrement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature
Ce 25 novembre 1892—8 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les tirages ci-dessus, publiés dans nos journaux quotidiens, se font en tout temps dans toutes nos opérations.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été renouvelée comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires qui lieu semi-mensuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples qui ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont bien connus du public à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous commençons depuis vingt ans, sur l'intégrité de nos tirages et le prompt règlement des lots, annoncés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons

Le Général G. T. Beauregard
Wm. Mc Gabelle

Commissaires.

Nous soumettons Banques et Banquiers payables tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

H. H. WALDSLEY, Pres. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank
A. BALDWIN, Pres. U. S. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 DECEMBRE 1892

GROS LOT:
$150,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$150,000, soit	$150,000
1 Lot de	40,000, soit	40,000
1 Lot de	20,000, soit	20,000
1 Lot de	10,000, soit	10,000
2 Lots de	5,000, soit	10,000
5 Lots de	2,000, soit	10,000
25 Lots de	500, soit	12,500
100 Lots de	400, soit	40,000
100 Lots de	200, soit	20,000
200 Lots de	100, soit	20,000
500 Lots de	80, soit	40,000

PRIX D'APPROXIMATION.

900 Lots de	200, soit	200,000
900 Lots de	100, soit	19,000
100 Lots de	200, soit	5,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	240, soit	239,960
999 Lots de	240, soit	9,960
3,434 Lots se monteront à		$530,920

PRIX DU BILLET:

Billets entiers, $10; Demis, $5; Cinquièmes, $2; Dixièmes, $1; Vingtièmes, 50 cents; Quarantièmes, 25 cents.

Prix pour les clubs, 5½ billets entier ou leur équivalent en fractions pour $55.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYER L'ARGENT PAR LETTRES PRESQUE NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous enverrons les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS envoyés à nos correspondants.

Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.

Dommes Padrone en piedra et faisse la signature ilegible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la mails à toutes les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour prendre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localité après chaque tirage : nombre vaut par Express, sauf frais ordinaires.

ATTENTION—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui est vertu d'Acte décidée de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle Orléans, que le Lot ait à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président, qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CABELL, ayant assuré la garantie de quatre banques Nationales, par l'entremise de leurs Président, de payer l'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a bien de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reprennent d'énormes commissions, que les bénéficiaires doivent faire chemin et se noyer en intérient pour avoir des BILLETS DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, et ne pas d'acheter, s'ils veulent la chance du lot moyen.

Nous recommandons les Loteries de l'Etat de la Louisiane comme étant les seules dignes de confiance.

Les Loteries de l'Etat de la Louisiane sont les seules qui aient été reconnues par la Cour Suprême des Etats-Unis